

Avignon, le 13 novembre 2019



Le Directeur académique  
des Services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à  
Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs  
de l'Éducation nationale,  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
d'écoles publiques et privées,  
Mesdames et Messieurs les enseignant-es référent-es  
de scolarité,  
Mesdames les Conseillères Techniques du DASEN

Dossier suivi par

Dominique PAPON  
IEN-ASH 84

Téléphone  
04 90 27 76 11

Fax  
04 90 82 96 18

Mél.  
ce.i.en.ash84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**Objet : Procédure d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré (SEGPA – EREA)**

Référence réglementaire :

- Code de l'éducation articles D.332 7, L 351.1
- Arrêté du 7 décembre 2005 BO n° 1 du 5/01/2006
- circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 n°40 du 29 octobre 2015

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Les SEGPA et EREA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes dans l'acquisition des connaissances et compétences attendues à l'issue du cycle de consolidation. Le redoublement **n'est pas une condition nécessaire** à l'orientation des élèves en SEGPA.

## L'ORIENTATION

L'orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) du second degré relève de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, après avis de la Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements Adaptés du second degré (CDOEA) et des parents (ou représentants légaux).

## LA PROCÉDURE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

### A. À l'issue de la première année du cycle de consolidation (CM1) :

Si le conseil des maîtres constate que les difficultés d'un élève sont telles qu'elles risquent de ne pas être résolues avant sa sortie de l'école élémentaire, **le directeur** rencontre les parents et leur présente l'intérêt que pourrait avoir une poursuite de scolarité en SEGPA, à l'entrée au collège.

Il présente les objectifs et conditions de déroulement des enseignements adaptés au collège. Cette procédure préalable est impérative.



## **B. Durant la deuxième année du cycle de consolidation (CM2) :**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre : dans la perspective évoquée l'année précédente, un bilan psychologique est établi par le psychologue de l'Education nationale, afin d'éclairer la proposition d'orientation.

À la fin du 1<sup>er</sup> trimestre : le conseil des maîtres, avec la participation du psychologue de l'Education nationale, se prononce sur la saisine de la CDOEA, en vue d'une orientation vers les enseignements adaptés.

Les parents sont reçus par le directeur / la directrice de l'école, qui les informe de cette proposition et recueille leur avis. Le directeur veille à ce que l'avis des deux parents figure dans le dossier qu'il remet à l'IEN CCPD (Annexe 1 école). Il les invite à rencontrer le directeur- adjoint de la SEGPA la plus proche.

L'IEN CCPD transmet les dossiers, accompagnés du **bordereau récapitulatif**, au bureau de la CDOEA - DSDEN 84 (Annexe 7).

## **C. La procédure de pré-orientation :**

2/3

La CDOEA examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des EGPA a été transmise par l'IEN CCPD ou par les parents (représentants légaux).

Elle est organisée en **plusieurs sous-commissions**, composées d'un IEN CCPD, d'un psychologue de l'Education nationale, d'un enseignant spécialisé, d'un représentant de parents d'élèves et si nécessaire d'une assistante sociale et d'un médecin.

Chaque sous-commission examine les demandes de pré-orientation en 6<sup>ème</sup> SEGPA qui lui sont remises par la CDOEA. Elles est animée et présidée par un(e) IEN de circonscription du premier degré **non concerné(e) par les dossiers étudiés**. La sous-commission remet son avis à la CDOEA qui en informe l'IA DASEN.

Les sous-commissions se réunissent autant que de besoin et instruisent les dossiers selon un calendrier établi au niveau départemental.

Les parents ou les représentants légaux de l'élève sont invités à participer à l'examen de la situation de leur enfant, s'ils le souhaitent (Annexe 1 école).

La décision de l'IA DASEN est communiquée aux parents ou au représentant légal pour accord.

## **D. La scolarisation en 6<sup>ème</sup> :**

**Lorsque la commission émet un avis favorable** et sur accord des parents ou représentants légaux, l'élève est pré-orienté. Il est ensuite affecté en 6<sup>ème</sup> SEGPA, en fonction des places disponibles. Les demandes des parents sont autant que possible prises en compte.

**En cas d'avis négatif de la commission** sur l'orientation proposée **ou de refus des parents** de cette orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 s'appliquent. L'élève est affecté en 6<sup>e</sup> dans son collège de secteur.

Il convient donc, dans tous les cas et sans préjuger de la décision d'orientation, **de constituer un dossier d'entrée en sixième** dans le cadre du droit commun.



### **E. Concernant les élèves en situation de handicap :**

Les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Leur dossier n'est donc pas examiné par la CDOEA et ne nécessite pas l'avis de l'IEN CCPD.

### **F. Calendrier de traitement des demandes de préorientation en 6<sup>ème</sup> SEGPA :**

**10 janvier 2020 : date limite d'envoi des dossiers complets et du bordereau récapitulatif par l'IEN CCPD, au Bureau de la CDOEA – DSDEN 84.**

**Du 31 janvier au 3 avril 2020 : tenue des sous-commissions à la DA à Avignon.**

**4 mai 2020 : CDOEA plénière premier degré.**

**18 mai 2020 : commission départementale d'affectation 6<sup>ème</sup> SEGPA.**

3/3

### **G. Composition du dossier :**

Les différents documents constituant le dossier d'orientation vers les Enseignements Adaptés seront téléchargeables sur le PIA. Les dossiers incomplets ne pourront être traités par la commission.

Le dossier de demande de pré-orientation est adressé à l'IEN de la circonscription par la directrice/le directeur de l'école. Il comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **la fiche navette** école - parents - CDOEA, portant l'avis et la signature des deux parents (Annexe 1)
- **l'avis de l'IEN CCPD** sur la complétude du dossier et la demande d'orientation (Annexe 5)
- **la feuille de renseignements scolaire** (Annexe 2)
- **les évaluations scolaires et travaux de l'élève** apportant un éclairage sur **ses réussites et difficultés**
- **le bilan du PPRE**
- le compte-rendu de la dernière **équipe éducative**
- **le bilan psychologique** sous pli cacheté portant la mention « CONFIDENTIEL », le NOM, le prénom et l'école de l'élève (Annexe 3).

Si la situation de l'élève le nécessite, le dossier peut comporter

- le **feuille social**, sous pli cacheté, portant la mention « CONFIDENTIEL », le NOM, le prénom et l'école de l'élève (Annexe 4)
- le **feuille médical**, sous pli cacheté portant la mention « SECRET MEDICAL » le NOM, le prénom et l'école de l'élève.

Je vous remercie de votre concours dans l'application de ces dispositions.

**Christian PATOZ**







**RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES**

Feuillet rédigé par : .....
Professeur la classe de : .....
Date : .....

NOM prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

.....

Etablissement scolaire : ..... Classe : .....

**CURSUS SCOLAIRE**

Classe	Etablissements fréquentés	Année scolaire	Aides scolaires et extra scolaires

Éléments complémentaires si nécessaire (date d'arrivée en France , fréquentation scolaire, absences, retards)

.....

**RESULTATS AUX EVALUATIONS**

Discipline	Niveau d'acquisition	Date de passation	Aménagements proposés
Français			
Mathématiques			

# OBJECTIFS ET BILAN DU PPRE OU PAP

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## EVALUATION DES ACQUIS SCOLAIRES

### I – LECTURE / LIRE

- Connaissance des lettres : .....
- Déchiffrage de mots simples : .....
- Lecture hésitante à l'oral : .....
- Compréhension d'une phrase courte: .....
- Compréhension d'un texte court : .....

*Vos observations :* .....

.....

.....

### II – EXPRESSION ORALE

- Expression orale difficile à comprendre : .....
- Expression hésitante : .....
- S'exprime aisément et correctement : .....

*Vos observations :* .....

.....

.....

### III – COPIE, EXPRESSION ECRITE

- Copie un texte sans faute : .....
- Ecrit un texte dicté : .....
- Rédige un texte : .....

*Vos observations :* .....

.....

.....

## IV – NUMERATION, OPERATIONS

Opération	comprise	acquise
addition		
soustraction		
multiplication		

Suite des nombres connue jusqu'à : .....  
Numération acquise jusqu'à : .....

Vos observations : .....  
.....  
.....

## V – RAISONNEMENT MATHEMATIQUE

- Sait quand et comment utiliser les opérations élémentaires : .....
- Contrôle la vraisemblance d'un résultat : .....

Vos observations : .....  
.....  
.....

## VI – GEOMETRIE / ESPACE

- Effectue des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) : .....

Vos observations : .....  
.....  
.....

## OBSERVATIONS PARTICULIERES

Motricité, vision, audition, langage : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

## VIVRE EN SOCIETE

- Sait ce qui est interdit, ce qui est permis : .....
- Connaît les règles de la vie collective et les respecte : .....
- Se respecte, respecte les autres (adultes et élèves) : .....

Vos observations : .....

.....

.....

## AUTONOMIE

- Connaît ses points forts et ses faiblesses : .....
- S'appuie sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, se concentrer, mémoriser) : .....
- Sait respecter les consignes : .....

Vos observations : .....

.....

.....

## INITIATIVE

- Prend en compte le point de vue de l'autre, échange : .....
- Manifeste de la curiosité, de la créativité : .....
- Est motivé (disciplines ?) : .....

Vos observations : .....

.....

.....

### Pièces à joindre au dossier

- Evaluations et travaux de l'élève permettant d'identifier ses difficultés et ses réussites
- Bilan de la dernière équipe éducative (de moins d'un an)
- Bilan du PPRE

A ....., le .....

La directrice / le directeur

L'enseignant de l'élève

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES

### SYNTHESE DES ELEMENTS PSYCHOLOGIQUES

**NOM et prénoms de l'enfant :** .....

**Sexe :** .....

**Né(e) le :** ..... **à** .....

**Etablissement :** .....

**Classe :** .....

Nom du psychologue : .....

Lieu d'exercice : .....

Circonscription ou CIO : .....

Date de la rédaction : .....

#### 1. Interventions et outils utilisés (année en cours et antérieures si nécessaire)

Nature des outils utilisés (bilans, entretiens, outils psychométriques, équipes éducatives ...)	Date

#### 2. Bilan psychologique étayé explicitement par des évaluations psychométriques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





**Les frères et sœurs** (situer l'enfant intéressé(e) à sa place)

NOM et prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée ou profession	Remarques particulières

**SITUATION FAMILIALE**

- ⇒ Suivi social, main levée, signalement.....  
.....
- ⇒ Evènements particuliers.....  
.....
- ⇒ Autres personnes vivant avec la famille.....  
.....
- ⇒ L'enfant vit-il au sein de sa famille ? (sinon préciser la situation).....  
.....

**Conditions de vie de l'enfant :**

- Logement
- Loisirs
- Comportement de l'enfant dans la famille

**Scolarité de l'enfant :**

- Classe(s) redoublé(e)s
- Comportement de l'enfant à l'école

**Prise en charge spécifique :**

PPRE : oui  non       RASED : oui  non

Ou Spécialisée CAMPS,SESSAD,CMPP, CMP,.....

**Conclusions :**

.....  
.....  
.....  
.....

Autonomie de l'enfant : (mobilité)

Avis de la famille sur l'orientation proposée :.....

.....  
.....

Liaison avec médecin de l'éducation nationale si problèmes de santé    **oui**                     **non**

**Souhait de l'enfant :**

Pour orientation en EREA ou SEGPA

- souhait ou projet professionnel :
  
- positionnement des parents par rapport à ce choix :

**SYNTHESE DE L'ASSISTANT(E) SOCIALE :**



Commission départementale d'orientation vers les enseignements  
adaptés

Avis sur la demande de pré-orientation en SEGPA

**ELEVE**

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Ecole ou établissement scolaire fréquenté :

Classe :

Avis de l'IEN de la circonscription de .....

Date : .....

Favorable  Défavorable

Cachet et signature de l'IEN CCPD

Motif (si défavorable) et observations :

Avis de la sous-commission d'orientation

Date : .....

Favorable  Défavorable

Motif (si défavorable) et observations :

Nom et signature de l'IEN CCPD  
Président de la sous-commission

Avis de la CDOEA

Date : .....

Favorable  Défavorable

Signature du Président de la commission

Motif et observations :



## Dossier de demande de pré-orientation vers les enseignements adaptés

(à adresser complet à l'IEN CCPD)

<p><i>Concernant l'élève</i></p> <p>NOM : .....</p> <p>Prénom : .....</p>	<p><i>Cachet de l'établissement scolaire</i></p>
<p>Date de naissance : .....</p> <p>Classe actuelle : .....</p>	<p><i>Signature du directeur d'école</i></p>

### Pièces indispensables au dossier

- Annexe 1 : Fiche navette (signée des deux parents)
- Annexe 2 : Renseignements scolaires
- Annexe 3 : Bilan du psychologue EN EDA
- Annexe 5 : Avis de l'IEN CCPD
- Evaluations et travaux de l'élève
- Compte-rendu de la dernière équipe éducative
- Bilan du PPRE

### Si nécessaire

- Annexe 4 : Feuillet social
- Feuillet médical





